



Pour répondre à ses objectifs en la matière, la Commune d'Esneux est à la recherche :

D'ouvriers saisonniers aux postes d'entretien des espaces verts aux périodes suivantes :

- **3 mois : du 15 avril au 15 juillet 2023 et du 15 mai au 15 août 2023**
- **2 mois : en mai et juin 2023 ainsi qu'en juillet et août 2023**

Tâches de la fonction

Vous venez en renfort de l'équipe existante :

- Réaliser les travaux d'entretien des espaces verts :
 - taille et entretien des plantations,
 - arrosage,
 - tonte des pelouses,
 - désherbage eau chaude et vapeur,
 - binage,
 - débroussaillage,
 - ramassage des feuilles,
 - entretien des allées,
 - fauchage, ...
- Participer au réaménagement de certains espaces verts :
 - préparation et amendement des sols,
 - réalisation de pelouses,
 - travaux de plantations,
 - création de pré fleuri,
 - remise en état superficielle des allées,
 - plantation mécanique de bulbes, ...

Qualités personnelles

- Une première expérience en jardinage est un atout
- Vous savez manipuler et entretenir du matériel manuel (scytope, égoïne, râteau,...) et motorisé (tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, coupe bordure, petite tronçonneuse) ;
- Vous connaissez et appliquez les consignes de sécurité pour vous et pour les autres ;
- Vous avez une bonne connaissance du français ;
- Vous êtes capable de faire preuve de droiture, de réserve, de respect des réglementations et de la hiérarchie dans l'exercice de votre fonction ;

Contrat

- Contrat de travail à **durée déterminée de 2 ou 3 mois en tant qu'ouvrier.**
- Un horaire de travail hebdomadaire de 36h (Semaine 1 = 32 heures (vendredi de repos) – Semaine 2 = 40 heures)

Rémunération

- **Salaire : barème E1 (14,06€ brut/heure, indexé 1,9999).**

Comment postuler ?

La candidature doit être envoyée **de préférence par mail à grh@esneux.be** ou par courrier à l'Attention du Collège communal, Place Jean d'Ardenne 1 à 4130 Esneux **le plus rapidement possible.**

La candidature doit comprendre :

- Une lettre de motivation ou un curriculum vitae
- Un certificat de casier judiciaire (à fournir au plus tard lors de l'engagement).